

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 23 octobre 2024

Service : Jeunesse  
Agent traitant : NPAU

**Objet : Jeunesse - Seconde tranche de subsides aux mouvements de jeunesse - Année 2024 :  
décision**

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu la décision du Conseil communal du 18 décembre 2019 relative au contrôle de l'octroi des subsides communaux ;

Considérant qu'un crédit de 6.000 euros est inscrit au budget ordinaire à l'article 761/332/02 ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE,**

Article 1er

D'octroyer aux mouvements de jeunesse la seconde tranche de subvention s'élevant à un total de 3.000 euros sur base des critères suivants :

- 75 euros par mouvement ;
- 2,63 euros par calidifontain.

Mouvements concernés :

Scouts de Beaufays : 864 €  
Compte n° BE91 3400 7831 1976

Scouts d'Embourg : 1.287,83 €  
Compte n° BE79 0019 1490 9433

Scouts de Ninane : 327,47 €  
Compte n° BE07 0015 6737 1466

Scouts de Vaux-Sous-Chèvremont : 211,76 €  
Compte n° BE30 3630 8542 5011

Patro de Mehagne : 306,44 €  
Compte n° BE92 0016 8992 6623

## Article 2

La présente décision sera transmise au service des Finances pour dispositions.